



PIECES A FOURNIR POUR UNE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Etat civil :

- Copie pièces d'identité OU Kbis et statuts à jour pour une société
- Coordonnées de chacune des parties (mail et numéro de portable)
- Si mariés, copie du livret de famille, si contrat de mariage, copie du contrat
- Si Pacsé : copie du pacs et de l'attestation d'enregistrement

Le fonds vendu :

- Titre de propriété si achat du fonds de commerce ou si achat du droit au bail
- Liste du matériel : établi et estimé article par article puis certifiée sincère et véritable par les parties (mention apposée sur le document avant signature par les parties)
- Ventilation du prix entre les éléments incorporels et le matériel (liste)
- Prix des marchandises vendues avec le fonds de commerce (le cas échéant)
- Liste du personnel : contrat de travail et dernier bulletin de paye pour chaque employé
- Preuve de l'information des salariés de la vente (attention ils doivent être informés au plus tard deux mois avant la vente car ils ont une priorité à l'achat) Nous pouvons vous aider à faire le courrier d'information
- Les droits acquis par le personnel au titre de leur compte personnel de formation (état établi par le comptable du vendeur)
- Derniers bilans des 3 dernières années
- Attestation du comptable mentionnant sur l'exercice en cours les CA mois par mois
- Coordonnées du comptable vendeur et m'indiquer depuis combien de temps il s'occupe du vendeur
- Horaires d'ouvertures sur les 3 dernières années avec mention des fermetures pour congés et des congés de l'exploitant
- Les contrats spécifiques s'il y en a (leasing, contrat fournisseur...)
- Indiquer s'il existe des inscriptions tels que nantissement sur le fonds de commerce
- Régime fiscal du vendeur
- Contribution économique territoriale (pour remboursement du prorata)
- Coordonnées de la banque si prêt vendeur en cours
- Le registre de sécurité

L'immeuble dans lequel est exploité le fonds :

- Bail et coordonnées du bailleur
- Dernière quittance de loyer ou à défaut montant actuel du loyer
- Date de la dernière révision du loyer
- Montant du dépôt de garantie versé au bailleur
- Diagnostics annexés au bail : amiante, DPE
- Le dernier contrôle de la commission sécurité
- L'établissement est-il aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite ? fournir les éléments concernant cette mise aux normes (dérogation éventuelle...)



- Les rapports de la commission de l'hygiène pour « les métiers de bouche »

Divers

- Remise à l'acquéreur le jour de la vente du registre du personnel
- Indiquer les modalités de la mise au courant (si accompagnement de l'acquéreur par le vendeur après la vente)
- Conditions de l'interdiction de concurrence (distance et temps)
- Pour les fonds artisanaux ou pour les professions réglementées : preuve du diplôme de la personne exerçant le métier (chef d'entreprise ou employé)